

## SEANCE DU 10 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre à vingt et une heures, le Conseil municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué le 05/10/2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

**PRESENTS** : DEPREZ François – LUCBERNET LAVIGNE Sandrine - GROS André – DUBREUIL Brigitte – AUTIGEON DURAND Emmanuelle - ABADIE Laurent – PIALAT Alain - PARIS René - DOYEN CHAPPE Magali.

**EXCUSES** : AKA Alain - TROUILLET Gwendoline - BARAS Philippe - MARTINS Olivier (pouvoir à F. DEPREZ) - COLAS MARTIN Gaëlle (pouvoir à B. DUBREUIL) MARTINEZ Harold.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : ABADIE Laurent.

### **Approbation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 12 Juin 2023 : unanimité**

#### **Rajout de trois questions à l'ordre du jour :**

- Dématérialisation du contrôle de légalité
- Remboursement d'avances à Mme Lavigne
- Convention Enedis
- ⇒ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

### **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 034 476 22 A0003 N° 2023 23**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée le dépôt par la société SOCIETE FERME D'AKUO 4 d'un (second) permis de construire le 6/05/2022. Ce permis de construire concerne une centrale photovoltaïque flottante et terrestre sur le lac lieu-dit Le Vignoble. Le Conseil est amené à donner son avis dans le cadre de l'enquête publique qui va se dérouler du 12/10 au 18/11/2023.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le PLU approuvé en novembre 2022, cette zone a été identifiée Ner (zone dans laquelle sont autorisés les ouvrages et installations techniques destinés à la production d'énergies renouvelables).

Le Conseil Municipal s'est prononcé dans ce PLU (cf PADD du PLU - AXE 2 – C : favoriser une reconversion des anciens sites de gravières), pour une réhabilitation des zones anthropisées des anciennes carrières par des projets permettant le développement des énergies renouvelables mixé avec un retour de certaines zones à l'agriculture ou la création de zones de loisirs et/ou randonnées et/ou naturelles favorisant la biodiversité.

De plus, dans le cadre de la loi APER, ce projet destiné à produire 18 MWc (ce qui correspond à l'alimentation électrique de 4 400 foyers) sera intégré dans la ZAENR de la commune.

Enfin, du fait de la situation encaissée de ce secteur, ce projet sera invisible des alentours (particulièrement depuis le centre bourg et le château) et ainsi, présente une intégration paysagère de qualité.

**L'assemblée, à l'unanimité, émet un avis FAVORABLE à la demande de permis de construire déposée par la-SOCIETE FERME D'AKUO 4.**

### **Dématérialisation du contrôle de légalité N° 2023 24**

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,  
Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1,

Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,

Considérant que la commune de SAINT-ELIX LE CHATEAU souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Après discussion, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité,

- de s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de confiance »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Haute-Garonne.

### **Remboursement avances Mme LAVIGNE**

#### **N° 2023 25**

Sur proposition de M. Le Maire,

L'assemblée, à l'unanimité, décide de procéder au remboursement de la somme de 168.49 € à Mme LAVIGNE qui a avancé les frais de renouvellement d'abonnement OVH (nom de domaine, hébergement...).

### **Convention ENEDIS**

#### **N° 2023 26**

Monsieur Le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention à signer avec ENEDIS pour l'occupation d'une partie de la parcelle A0001 (soit 25 m2 sur 100 m2) afin d'y installer un poste de transformation de courant électrique.

L'assemblée, à l'unanimité,

- Accepte les termes de la convention.
- Autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que les documents qui découleront de cette convention.

### **Information du Conseil Municipal des décisions du Maire dans le cadre de ses délégations :**

- Signature du marché de diagnostic portant sur la faisabilité d'un projet de réhabilitation et de réutilisation d'un ensemble d'anciens bâtiments en pole de loisirs le 25/07/2023 avec le groupement EIRL PETOT BOTTIN- AIA INGENIERIE – TECHNISPHERE ET SARL TAILLANDIER pour un montant de 49 635 € HT.
- Suppression de la régie de location salles et de la cantine. Création d'une régie de cantine et nomination régisseur.

### **QUESTIONS DIVERSES**

-> Compte-rendu de la rentrée scolaire par Mme LAVIGNE : ouverture d'une classe, recrutements et organisation, nouveau chef gérant installé par Api Restauration .....

-> E.P.F : signature de l'acte d'achat du terrain Bénac par l'EPF le 8/09 – proposition d'un cahier des charges pour une consultation de bureaux d'étude pour élaboration schéma aménagement ....

-> Point sur les travaux par M. Gros :

\* travaux effacement Route de Marignac sont terminés à part la partie qui doit être effectuée par Orange et ensuite l'enlèvement poteaux EDF sera fait.

\* Travaux amendes de police débutent le 6 novembre.

\* Le passage de l'épaveuse complet sera effectué en novembre suivant le calendrier de la Communauté des Communes – aucun curage fossés effectué en 2023 par la 3CG ; prévus pour 2024.

-> Stationnement des gens du voyage : Mme DOYEN-CHAPPE va relancer Mascaras pour planter les arbres dès qu'il pleut ;

-> Zone d'accélération énergies renouvelables et concertation SCOT : réunion de la commission urbanisme LE 18/10/2023.

-> Opération « nettoyons la nature » et visite centre de tri et centre enfouissement SYSTOM dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets

-> Compte-rendu par Mme Dubreuil de la réunion de coordination des associations avec planning animation et travaux à faire pour commission sécurité. Discussion autour de la présidence du Foyer Rural et de la réaction (affiche) de l'école de musique suite à la signature de la nouvelle convention.

### **Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessous**

Le secrétaire de séance

Le Maire,

